

SIAEP DES AVALOIRS

Communes de : St Cyr-en-Pail, St Aignan de Couptrain, Les Chapelles, Couptrain, Javron, Neuilly-le-Vendin, Madré, La Pallu, Lignéres Orgères, St Calais-du-désert, St Samson, Pré en Pail, St Julien-du-Terroux, La Baroche-Gondouin, Thuboeuf

Siège Social : La Madeleine 53250 ST AIGNAN DE COUPTRAIN

TELEPHONE : 02 43 03 85 29 FAX : 02 43 04 35 73

Extrait du Registre des Délibérations

Séance du 8 février 2022

Convocation du : 24 janvier 2022

Membres en exercice : 14

Membres présents : 12

Votants : 12

Président : MR LECOURT JEAN-LUC

Présents : MR GUILMEAU HENRI, MR LECOURT JEAN-LUC, MR GERARD MICHEL, MR DUPLAINE LOIC, MR BAYEL JEAN-CLAUDE, MR LEBLANC SYLVAIN, MR CHAUVEAU DAVY, MR GESLAIN DENIS, MR CHARLES DOMINIQUE, MR DAVOUST DOMINIQUE, MR ESNAULT MARCEL, MR GUYONNET PAYEL CHRISTOPHE,

Absents Excusés : MME CONNEAU MARIE, MR HARTOUT PETER

Secrétaire de séance : MR GERARD MICHEL

CS2022-005 Adhésion charte solidarité eau année 2022

Sur proposition de M. le Président après lecture d'un courrier du 3 février 2022 en provenance du Conseil Départemental « Direction de la Solidarité » relatif à la prise en charge des factures d'eau dans le cadre de la charte Solidarité Eau.

Le comité Syndical, à l'unanimité des présents, décide d'adhérer à cette charte pour l'année 2022 à hauteur de 0.2049 € par abonné, dans le but de poursuivre cette action de soutien auprès des personnes en situation de précarité.

A St Aignan de Couptrain, le 8 février 2022.

Le Président,
J.-L. LECOURT


